

LA RONDE DES DÉCOUVERTES 08

19, Avenue de Montcy-Notre-Dame
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
Téléphone : 03.24.37.52.24
Adresse de messagerie : accueil@rdd08.fr
Site Web : rdd08.fr
N° d'activité : 21080018108 - ° Siret : 39826663500042

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES

A LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

1. Présentation

L'organisme de formation La Ronde des Découvertes 08 est un organisme de formation professionnelle situé 19, avenue de Montcy Notre Dame – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro : 21080018108, auprès de la DREETS Grand Est. Cet enregistrement vaut agrément de l'État.

L'Organisme de formation La Ronde des Découvertes 08 développe, propose et dispense des formations en présentiel, à distance ou au format hybride (associant à la fois présentiel et à distance).

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

1. CGV : Conditions Générales de Vente
2. Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit et/ou finance une formation dispensée par l'Organisme de formation La Ronde des Découvertes 08.
3. Stagiaire : personne physique inscrite à une formation
4. Entreprise : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs apprenants
5. Organisme financeur : organisme national ou régional ou de branche qui finance une action de formation.

2. Objet

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations de La Ronde des Découvertes 08 éligibles à la formation professionnelle continue.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande ou la signature d'un contrat ou d'une convention de formation professionnelle implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisme de formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

3. Modalités d'inscription

Le Stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation choisie.

Afin de suivre au mieux l'action de formation, le Stagiaire doit remplir les conditions de dépôt de candidature et avoir satisfait aux modalités d'accès à la formation. Pour chaque formation, ces modalités de candidature et d'accès à la formation sont accessibles sur le site internet de La Ronde des Découvertes 08. Ces modalités sont également disponibles auprès d'organismes intermédiaires (France Travail, Mission Locale, Cap Emploi ou tout autre opérateur prévu dans le marché public concerné...) qui peuvent procéder au dépôt de candidature pour le compte du Stagiaire.

4. Documents contractuels

Le Client doit aviser l'Organisme de formation des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription, avant le démarrage de la formation.

Conformément aux articles L. 6353-1 à L. 6353-8 du Code du Travail :

- pour chaque action de formation, un contrat de formation professionnelle pour le Stagiaire en financement individuel ou une convention de formation professionnelle pour le Stagiaire pris en charge par une Entreprise et/ou un Organisme financeur, est adressé au Client pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. Le Client s'engage à retourner à l'Organisme de formation avant le démarrage de la formation un exemplaire signé et revêtu du cachet s'il y a lieu.
- pour une action de formation dont la prise en charge est assurée par un Organisme financeur dans le cadre d'un marché public, le Stagiaire ou l'Entreprise en est informé par l'Organisme de Formation la

Ronde des Découvertes 08 en amont du démarrage. L'Organisme de formation aura procédé au préalable à une vérification que les modalités de prise en charge sont respectées (éligibilité du public, prérequis éventuels).

- Une attestation d'entrée en formation est délivrée, sur demande, au Stagiaire en début de formation, dès lors qu'il a satisfait aux obligations d'inscription de l'Organisme de formation.

Une attestation de réalisation de l'action de formation est être fournie à l'issue de la formation.

5. Modalités d'organisation d'un stage dans le cadre de la formation professionnelle continue

Si la formation comporte un ou plusieurs stages pratiques obligatoires, il appartient au stagiaire de trouver son terrain de stage en conformité avec les objectifs de la formation et en accord avec le responsable pédagogique de la formation. Une convention de stage en Formation Professionnelle Continue devra être établie avant le début de celui-ci. La Ronde des Découvertes 08 ne peut être tenue responsable si le stagiaire ne trouve pas de terrain de stage, ni en cas d'annulation ou de rupture de ce stage.

6. Annulation du fait de la Ronde des Découvertes 08

6.1 Cas général

Conformément à l'article L. 6354-1 du Code du Travail, en cas d'annulation de la formation avant le début de la formation, le Client est informé par écrit ou par tout moyen convenable.

6.2 Cas de force majeure

En cas d'annulation ou de report d'une formation ayant débuté pour cas de force majeure dûment justifié et reconnu qui empêcherait le client de suivre la formation, la Ronde des Découvertes 08 s'engage aux dispositions suivantes :

En cas d'annulation de la formation, les conditions de report et/ou de remboursement, le cas échéant, sont déterminées par les modalités fixées par le marché public ou par décision de la direction après négociation entre l'Entreprise ou Client et La Ronde des Découvertes 08.

* Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à la Ronde des Découvertes 08, les désastres naturels, les incendies, la non obtention des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, en cas d'état d'urgence sanitaire ou toute autre circonstance imprévisible, irrésistible et échappant au contrôle raisonnable de l'Organisme de formation.

7. Délai de rétractation pour le Stagiaire en financement individuel

Conformément à l'article L. 6353-5 du Code du Travail, à compter de la date de signature du contrat, le Stagiaire dispose d'un délai légal pour se rétracter de dix (10) jours pour les contrats conclus en présentiel. Ce délai est porté à quatorze (14) jours pour les contrats conclus à distance. Il en informe obligatoirement l'Organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au Stagiaire.

8. Renoncement ou annulation du fait du Stagiaire en financement individuel

Après le délai de rétraction, pour résilier le contrat, le Stagiaire doit informer l'Organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception de tout renoncement ou annulation en y exposant les motifs et en précisant la date effective de résiliation (qui sera au plus tôt la date de réception par la Ronde des Découvertes 08). Conformément à l'article L. 6353-7 du Code du Travail, en cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnu par la Ronde des Découvertes 08, le contrat peut être résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

9. Renoncement ou annulation du fait de l'Entreprise ou de l'Organisme financeur

Pour rompre la convention, l'Entreprise ou l'Organisme financeur doit informer l'Organisme de formation par un mail ou par lettre recommandée avec accusé de réception de tout renoncement ou annulation à la convention en y exposant les motifs et en précisant la date effective de résiliation (qui sera au plus tôt la date de réception par la Ronde des Découvertes 08).

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention du fait du client pour un motif de force majeure dûment reconnu, la Ronde des Découvertes 08 procèdera à la facturation des frais de formation pour un montant calculé au prorata temporis de leur valeur prévue à la convention.

10. Prix

Tous les prix sont indiqués en euros, sont forfaitaires et s'entendent toutes taxes comprises ; la Ronde des Découvertes 08 étant non assujettie à la TVA pour les actions de formation. Les prix comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du Stagiaire. Les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention.

11. Modalités de règlement

Règlement par le Stagiaire en financement individuel

Le montant total de la formation correspond au coût de la formation. En cas de sous-réalisation de la formation, le cout se proratisé aux nombres d'heures réellement effectuées.

Conformément à l'article L. 6353-6 du Code du Travail, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 6353-5. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30 % du prix convenu.

Le solde donne lieu à échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action de formation.

Règlement par l'Entreprise ou l'Organisme financeur dans le cadre d'une prise en charge totale ou partielle

- Concernant les frais de formation, en cas de prise en charge de tout ou partie par l'Entreprise ou l'Organisme financeur, les modalités de facturation sont précisées dans la convention de formation.

- En cas de prise en charge partielle par l'Entreprise ou l'Organisme financeur, la différence sera directement facturée au Stagiaire. Le montant restant dû sera à régler selon les modalités prévues au contrat.

12. Défaut de paiement

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de trente (30) jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur. En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de trente (30) jours, un second rappel est émis. Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de La Ronde des Découvertes 08 qui procédera au recouvrement contentieux, sans paiement dans un délai de quinze (15) jours. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur. A défaut de règlement, le Client pourra être exclu de la formation. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une attestation de fin de formation à la Ronde des Découvertes 08.

13. Contentieux

A défaut de résolution amiable, tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent. Conformément au décret n°2016-1382 du 30/05/2015 relatif à la médiation des litiges de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement à un médiateur. Toute personne peut utiliser l'adresse mail : pilotage.rdd08@gmail.com pour faire part de ses remarques et/ou mécontentement à l'issue de la formation. La responsabilité de La Ronde des Découvertes 08 vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à la Ronde des Découvertes 08 au titre des présentes conditions.

14. Propriété Intellectuelle

Les contenus des formations sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. Le Client s'engage dans ces conditions, sous peine de poursuites judiciaires à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de La Ronde des Découvertes 08, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

15. Données personnelles

Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 et par le Règlement Européen n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de l'Organisme de formation La Ronde des Découvertes 08. Le client a également le droit de s'opposer au traitement pour motif légitime.

Il suffit, pour exercer ce droit, d'adresser un courrier postal aux coordonnées figurant sur la facture, à l'attention de l'Organisme de formation. Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et notamment de la convention de formation et toutes informations futures sont utilisées par l'organisme de formation uniquement dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions de Formation Professionnelle Continue, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers autres que les éventuels prestataires techniques en charge de la gestion des commandes, lesquels sont tenus de respecter la

confidentialité des informations et de ne les utiliser que pour l'opération bien précise pour laquelle ils doivent intervenir.

Pour l'exercice de ces droits ou toutes questions relatives au traitement de données, le client peut contacter le Référent à la Protection des données de la Ronde des Découvertes 08 : pilotage.rdd08@gmail.com

19, avenue de Montcy Notre Dame - 08000 Charleville-Mézières.

En cas de réclamation, le client peut également contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : cnil.fr/fr/adresser-une-plainte

16. Divers

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations du Client ainsi que de celles de la Ronde des Découvertes 08.

La Ronde des Découvertes 08 se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par le Client.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre La Ronde des Découvertes 08 et le Client.

Le fait que La Ronde des Découvertes 08 ou le Client ne se prévale pas à un moment donné des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'il tient des présentes CGV.

Le règlement intérieur de La Ronde des Découvertes 08 et les présentes Conditions Générales de Vente sont disponibles sur le site : <https://rdd08.fr>